



Commune de
Bourg-en-Lavaux
MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 01/2021

Priorisation des investissements



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance de préparation du budget 2021 avec la Commission des finances, cette dernière avait demandé à la Municipalité de réexaminer son plan d'investissement pour les années à venir et de ne prévoir que des dépenses indispensables et urgentes jusqu'à ce que la situation financière de la commune s'améliore. Bien que dans le plan des investissements se trouvent déjà beaucoup d'informations, la Municipalité s'est réunie afin d'étudier la demande de la COFIN.

Après quelques discussions, la Municipalité s'est rapidement rendue compte que le moment est assez difficile pour prendre des décisions alors que la législature se termine dans moins de six mois, et que des nouvelles personnes siégeront à la Municipalité. Il sera alors impératif que la nouvelle équipe municipale établisse un plan de législature clair et précis dès son entrée en fonction, dans lequel devront figurer les investissements et leur degré de priorité respectif pour la législature 2021-2026.

En outre, suite aux expériences réalisées depuis dix ans, la Municipalité pourrait proposer une nouvelle façon de faire en demandant au Conseil communal d'allouer des crédits-cadres pour toute la durée de la législature. Par exemples pour les travaux répétitifs comme l'entretien du réseau d'eau potable en se basant sur le PDDE (Plan directeur des eaux), de l'eau usée et l'eau claire, avec comme référence le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), de l'éclairage public avec comme base le Plan lumière, ou encore pour l'entretien des bâtiments ou autres, élément qui reste à discuter. Ceci permettrait de faciliter le travail des chef-fe-s de services qui n'auraient plus l'obligation de préparer des préavis pour des montants de moindre importance et pour des travaux qui pourraient être mieux planifiés. Ce serait également une économie de temps pour le Conseil communal vu qu'il y aurait moins de préavis à voter tout au long de l'année. Si ce nouveau mode de fonctionnement est mis en place, il est évident que la Municipalité devra impérativement revoir son règlement interne, fixant également les limites d'engagement des dépenses accordées aux services communaux, et tenir informé régulièrement le Conseil communal des divers travaux envisagés ou en cours d'exécution par voie de communication écrite.

Toutefois, afin d'informer le Conseil sur les investissements impératifs à venir à court terme, la Municipalité a néanmoins fait l'exercice de revoir le tableau d'investissement figurant au budget 2021 et de faire ressortir ceux impératifs jusqu'à la fin de la présente législature, voire légèrement après. Plutôt que de classer les investissements individuellement par comptes, ces derniers ont été revus par projet et par zone. De cette discussion, et en plus des investissements déjà validés par le Conseil communal, se trouvent les projets suivants :



Cully, aménagement de l'accroche du quartier de la gare au bourg puis jusqu'au lac

Plusieurs lignes du plan d'investissement concernent cet espace. Les services eau potable, eaux usées et eaux claires doivent être refaits, et surtout doivent intégrer des mesures limitant les dangers naturels tels que ceux indiqués sur les cartes des dangers naturels. Il s'agit ici essentiellement du cours de la Gérine, ruisseau particulièrement capricieux.

En parallèle, mais en étroite coordination, une vision ou image directrice doit être développée. Elle devra définir la manière dont sera assurée une bonne liaison d'une part entre le nouveau quartier de la gare et le bourg et, d'autre part, entre la gare et les espaces sis au bord du lac.

De telles études et procédures exigent des délais importants. Afin de pouvoir envisager une réalisation avec un budget basé sur des soumissions rentrées et des subventions connues, les premiers pas doivent être faits en 2021 déjà. Ceci permettra d'envisager une mise en œuvre en 2024 et 2025 tant du sous-sol que de la surface.

Le Conseil communal, l'association LABEL et l'association APEBEL ont régulièrement prié la Municipalité de donner le maximum d'attention à ce dossier. Cette démarche concertée permettra de définir un cadre et éventuellement d'échelonner certaines mises en œuvre. Il est important à terme de pouvoir clore les éléments essentiels liés au développement du nouveau quartier du plateau de la gare et de l'augmentation de la cadence des trains. Donner à la population le sentiment de vivre dans du provisoire ne doit pas s'éterniser et l'attention des Autorités doit aussi être libérée pour ensuite traiter d'autres sites de la commune.

Evolution des bâtiments sis rue du Temple 1 et 17

Ainsi que prévu dans sa stratégie pour son patrimoine immobilier, la Municipalité travaille sur des scénarios de rénovation et d'occupation de bâtiments aujourd'hui sous occupés au centre de Cully, soit notamment les deux bâtiments de la rue du Temple.

L'évolution des bâtiments du bourg de Cully doit être considérée quasiment dans un même temps selon les occupations qui seront décidées. Une étude complète concernant le n° 17 de la rue du Temple (ancienne préfecture) a été réalisée. Elle conclut deux choses : d'une part le bâtiment nécessite d'importants coûts de mises aux normes et, d'autre part, plusieurs scénarios d'occupations sont possibles à l'exclusion du logement. Pour cette dernière option, il faudrait vider complètement l'intérieur du bâtiment. Une communication sur l'occupation des locaux devrait pouvoir être formulée ce printemps pour le n° 17 de la rue du Temple.

En parallèle, une étude sur l'évolution du bâtiment sis rue du Temple 1 doit être faite. Cette démarche est prioritaire pour plusieurs raisons :



- le bâtiment nécessite une rénovation complète, il consomme énormément d'énergie ;
- son rez-de-chaussée est inoccupé et il est important pour la commune que les rez demeurent affectés à des activités ouvertes vers la rue ;
- ses importantes caves sont inoccupées ;
- selon la décision prise pour le bâtiment du numéro 17, la bibliothèque devra déménager et il faut pouvoir réfléchir si un emplacement dans ce bâtiment est judicieux et réalisable.

A ces éléments primordiaux et en plus des préavis qui sont soumis au Conseil communal le 15 mars prochain, les projets suivants ont également été jugés nécessaires par la Municipalité :

- La réfection des collèges est, à moyen terme, une nécessité et ne pourra être repoussée. Il est impératif d'étudier la possibilité en amont. Un crédit d'étude de CHF 100'000 en 2021 et CHF 200'000 en 2022 devra être demandé.
- La route et le pont de la RC763 C à la sortie d'Epesses nécessitent d'être refaits. Un préavis sera soumis au Conseil. Les montants estimés sont de CHF 500'000 pour 2021 et CHF 300'000 pour 2022.
- L'aménagement routier et la sécurisation des zones 30 des traversées de Rieux et d'Epesses. Un préavis sera présenté pour un montant estimé à CHF 570'000 en 2021.
- La finalisation de la réfection de la STEP avec l'étape 3 pour la sécurisation, amélioration de la régulation, la transformation des locaux intérieurs et la gestion à distance des STAP, est nécessaire. Un préavis sera soumis au Conseil pour un montant de CHF 500'000 en 2021 et de CHF 650'000 en 2022.
- La réfection des conduites d'EP-EU-EC doit être entreprise au chemin des Auges. Un préavis sera soumis au Conseil pour un montant de CHF 440'000.
- En même temps que les travaux effectués par l'OFROU sur l'autoroute dans les hauts de la commune, les collecteurs EU-EC de la commune et de l'autoroute doivent être séparés. Montants prévus de CHF 100'000 pour 2021 et CHF 300'000 pour 2022, entièrement dépendants de l'avancement des réfections effectuées par l'OFROU.
- Aménagement pour les transports publics suite à la modification des lignes de bus dans la commune pour un montant de CHF 100'000.



Récapitulatif :

| DOMAINES & OBJETS | Année du préavis | 2021 | 2022 |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|
| Aménagement accroche gare-bourg-lac | 2021-22 | 200'000 | 350'000 |
| Bâtiments Temple 1 et 17 | 2021-22 | 450'000 | 1'250'000 |
| Etude réfection des collèges | 2021 | 100'000 | 200'000 |
| RC763 C (sortie d'Epesses) | 2021 | 500'000 | 300'000 |
| Sécurisation zones 30 Riex Epesses | 2021 | 570'000 | - |
| Réfection STEP (étape 3) | 2021 | 500'000 | 650'000 |
| Conduites EP-EU-EC Chemin des Auges | 2021 | 440'000 | |
| Collecteur EU-EC (OFROU) | 2021-22 | 100'000 | 300'000 |
| Aménagement transports publics | 2021 | 100'000 | |
| Total | | 2'960'000 | 3'050'000 |

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} mars 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti